

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice    11  
    présents        8  
    votants        10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Valérie MARTINET, Bruno AVEQUE à Eric DOURNON

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Objet : Travaux de raccordement du Centre Estival du Collet aux réseaux existants de la Commune : Attribution du marché**

Par délibération en date du 4 novembre 2022, le Conseil municipal a décidé de lancer une consultation pour les travaux de raccordement du Centre Estival du Collet aux réseaux existants de la Commune.

Cette consultation est conduite selon la procédure adaptée, en application de l'article R.2123-1 1°) du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 6 janvier 2023 aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné et mis en ligne sur le profil acheteur de la Commune.

Les date et heure limites de dépôt des offres ont été fixées au 27 janvier 2023 à 12h00.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Prix : 50% ;
- Valeur technique : 45% ;
- Critère environnemental : 5%.

Cinq sociétés ont déposé une offre dans les délais :

- CARRON SAS,
- Groupement PERINO BORDONE /GRAVIER TP,
- PETAVIT SAS,
- RAMPA TP
- COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX D'HYDRAULIQUE SA.

Le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre de la commune est remis en séance.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide d'attribuer le marché pour les travaux de raccordement du Centre Estival du Collet aux réseaux existants de la Commune à la société SAS CARRON, Avenue du 22 août 1944 – 38350 LA MURE pour un montant de 237 077,83 € HT.

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le 14/02/2023

ID : 038-213805278-20230210-02\_100223\_02-DE

S<sup>2</sup>LO

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2315 du budget eau 2023.
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le

Le Maire  
Yves GENEVOIS

